

NOTICE DESCRIPTIVE PREVUE PAR L'ARTICLE R.261-13 du CCH

(Arr. 10 mai 1968, annexe : JO 29 juin 1968)

LES BALCONS DE PECH DAVID OPERATION RT 2012 NF HABITAT TOULOUSE METROPOLE 33 logements collectifs, CHEMIN DU VALLON – 31 000 TOULOUSE

DESIGNATION	INDICATIONS A DONNER
-------------	----------------------

1.CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

1.1. Infrastructure

- 1.1.1. Fouilles.
- 1.1.2. Fondations.

Terrassements de fondations, évacuation des terres extraites.
Fondations en béton armé, selon calculs BET.

1.2. Murs et ossature

- 1.2.1 Murs du sous-sol :
 - 1.2.1.1. Murs périphériques.

Sous-sol semi-enterré, voiles en béton ou voiles en béton matricé coté extérieur selon calculs BET et étude géotechnique. Structure réputée relativement étanche au sens du DTU 14.1. Des infiltrations d'eau seront tolérées le long des parois.

- 1.2.1.2. Murs de refends.

Murs en béton armé.

- 1.2.2. Murs de façades (aux divers niveaux) :
 - partie courante.
 - Allèges.
 - Trumeaux.
 - Encadrement des baies.

Murs en briques creuses de terre cuite isolante ou béton banché ou parpaings, épaisseur selon étude. Enduit hydraulique teinté dans la masse ou béton brut ou lasure sur béton ou bardage en zinc ou PLX suivant choix de l'Architecte.
Doublage selon étude thermique.

- 1.2.3. Murs pignons.
- 1.2.4. Murs mitoyens.
- 1.2.5. Murs extérieurs divers (loggias – séchoirs)
- 1.2.6. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends).
- 1.2.7. Murs ou cloisons séparatifs :
 - entre locaux privatifs contigus.

Idem 1.2.2.
Sans objet
Idem 1.2.2.
Murs en béton ou parpaings ou briques selon étude.

- entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls et locaux divers).

Murs en béton ou en parpaings ou en cloisons PLACOSTIL de 160 ou 180 ou 200 mm selon étude.

Idem 1.2.7

1.3. Planchers

- 1.3.1. Planchers sur étage courant.
- 1.3.2. Planchers sous terrasse.

Plancher béton armé épaisseur suivant calculs BET.
Idem 1.3.1.

- 1.3.3. Planchers sur locaux collectifs sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés.
- 1.3.4. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts.

Une marche peut exister au niveau de l'accès aux terrasses, balcons et loggias selon réglementation et plan de vente. Cette hauteur de seuil est liée aux contraintes structurelles et au respect des normes constructives et règles de l'art en vigueur.
Idem 1.3.1

Idem 1.3.1 avec isolant en sous face et/ou isolant sous chape selon étude thermique.

1.4. Cloisons de distribution

1.4.1. Entre pièces principales.

1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service.

Cloisons de type PLACOPAN de 50 mm ou similaire, traitement hydrofuge des joints conformément aux normes en vigueur
Idem 1.4.1.

1.5. Escaliers

1.5.1. Escaliers.

Béton suivant étude, désolidarisé de la structure conformément aux normes en vigueur.

1.5.2. Escaliers de secours.

Idem 1.5.1.

1.6. Conduits de fumée et de ventilation

1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble.

Evacuation des rejets de chaudières par ventouse toiture ou façades ou conduit 3CE.

1.6.2. Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble.

Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée. Ventilation haute et basse dans le parc de stationnement.

1.6.3. Conduits d'air frais.

Amenée d'air frais par grille de ventilation dans menuiseries et/ou en façade.

1.6.4. Conduits de fumée de chaufferie.

Sans objet

1.6.5. Ventilation haute de chaufferie.

Sans objet

1.7. Chutes et grosses canalisations

1.7.1. Chutes d'eaux pluviales.

Evacuation des eaux pluviales en aluminium ou zinc.

1.7.2. Chutes d'eaux usées.

Chutes en PVC.

1.7.3. Canalisations en sous-sol.

Conduits en PVC.

1.7.4. Branchements aux égouts.

Raccordement sur regards extérieurs au(x) bâtiment(s).

1.8. Toitures

1.8.1. Charpente, couverture et accessoires.

Charpente industrielle ou traditionnelle en bois traité ou tout autre système de charpente y compris toutes sujétions. Couverture métallique en zinc ou PLX ou bac acier.

1.8.2. Etanchéité et accessoires.

Terrasse accessible : Système d'étanchéité, de type revêtement bitumineux multicouche ou asphalte, avec protection par lames bois ou gravillon, et isolation thermique selon étude.

Terrasse inaccessible : Système d'étanchéité, de type revêtement bitumineux multicouche ou asphalte, avec protection par gravillon ou auto-protégé, et isolation thermique selon étude.

1.8.3. Souches de cheminées, ventilations et conduits divers.

Des retenues d'eau sur les terrasses étanchées seront tolérées. Souche pour sortie VMC, événements et ventouse ou conduit 3CE de chaudière selon le cas.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

2.1. Sols et plinthes

2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales.

T2-T3 : carrelage en grès émaillé 45x45 cm, collé sur chape, avec plinthes assorties.

T4: parquet contrecollé, avec plinthes blanche dans toutes les pièces, hors salle de bain, salle d'eau et WC en carrelage grès émaillé 60 * 60 cm avec plinthes assorties.

2.1.2. Sols et plinthes des pièces de service.

Idem 2.1.1.

2.1.3. Sols et plinthes des entrées et dégagements.

Idem 2.1.1.

2.1.4. Sols des balcons, loggias et séchoirs.

Revêtement bois sur plots ou lambourdes.

2.2. Revêtements muraux (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. Revêtements muraux des pièces de service.

Carreaux de faïence décorative collés dans les salles de bains et salles d'eau : toute hauteur au-dessus des baignoires et douches. Tablier de baignoire faïencé et trappe de visite intégrée. Carreaux de faïence décorative collés (hauteur : 60cm) à l'aplomb des éléments de cuisine y compris retours latéraux dans les T2 et T3.

2.2.2. Revêtements muraux dans les autres pièces.

Sans objet.

2.3. Plafonds (sauf peintures et tentures)

2.3.1. Plafonds des pièces intérieures.

Sans objet.

2.3.2. Plafonds des séchoirs à l'air libre.

Sans objet.

2.3.3. Plafonds des loggias.

Sans objet.

2.3.4. Sous-face des balcons.

Sans objet.

2.4. Menuiseries extérieures

2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales.

Fenêtre ou porte-fenêtre ou fenêtre de toit selon plan. Châssis et ouvrant en PVC pour les ouvertures à la française et en aluminium pour les baies vitrées coulissantes. Fenêtre de toit de type Velux ou équivalent selon plan. Double vitrage isolant selon études thermique et acoustique. Vitrage opale pour les allèges vitrées. Idem 2.4.1.

2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service.

2.5. Fermetures extérieures et occultations, protection antisolaire

2.5.1. Pièces principales.

Volet roulant pour les fenêtres, les portes-fenêtres, les baies coulissantes (hors pièces humides). T2-T3 : volet roulant motorisé sur la baie principale du séjour, commande manuelle par manivelle sur les autres fenêtres. T4 : volets roulants motorisés sur toutes les fenêtres avec commande connectée (sous réserve d'abonnement internet) Commande électrique sur les fenêtres de toit.

2.5.2. Pièces de service.

Idem 2.5.1.

2.6. Menuiseries intérieures

2.6.1. Huisseries et bâtis.

Huisseries métalliques à peindre pour les portes de distribution et bâtis bois ou métal pour les portes palières.

2.6.2. Portes intérieures.

Porte à âme alvéolaire, finition laquée d'usine, épaisseur 40 mm.

2.6.3. Impostes en menuiseries.

Sans objet.

2.6.4. Portes palières.

Porte bois à âme pleine avec gorge pour joints isophoniques, finition peinte, isolante respectant les exigences acoustiques et liées au NF HABITAT.

2.6.5. Portes de placards.

Portes de placard coulissantes sur rail, couleur blanche. Portes ouvrant à la française pour des dimensions inférieures à 90cm.

2.6.6. Portes des locaux de rangement.

Idem 2.6.2.

2.6.7. Moulures et habillages.

Sans objet.

2.7. Serrurerie et garde-corps

2.7.1. Garde-corps et barres d'appui.

Garde-corps en structure métallique avec remplissage par tôle perforée ou vitrage selon localisation et choix de l'architecte.

2.7.2. Grilles de protection des baies

2.7.3. Ouvrages divers.

Brises vue à barreaudage métallique sur les loggias selon localisation.

2.8. Peintures – papiers peints - tentures

2.8.1. Peintures extérieures et vernis :

2.8.1.1. Sur menuiseries.

Sans objet.

2.8.1.2. Sur fermetures et protections.

Sans objet.

2.8.1.3. Sur serrureries.

Peinture de finition satinée ou brillante sur couche d'accrochage primaire ou antirouille sur tous les éléments métalliques non thermolaqués ou galvanisé et/ou thermolaqué.

<p>2.8.1.4. Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafond des loggias, sous-face et rives des balcons.</p> <p>2.8.2. Peintures intérieures :</p> <p>2.8.2.1. Sur menuiserie.</p> <p>2.8.2.2. Sur murs.</p> <p>2.8.2.3. Sur plafonds.</p> <p>2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers.</p> <p>2.8.3. Papiers peints:</p> <p>2.8.3.1. Sur murs.</p> <p>2.8.3.2. Sur plafonds.</p> <p>2.8.4. Teintures (tissus, toiles plastifiées, etc.):</p> <p>2.8.4.1. Sur murs.</p> <p>2.8.4.2. Sur plafonds.</p>	<p>Peinture type pliolite ou minérale ou béton brut des sous-faces des balcons, nez de balcons et éléments préfabriqués ou parements en béton selon choix de l'architecte.</p> <p>Peinture acrylique.</p> <p>Peinture lisse blanche acrylique.</p> <p>Peinture lisse blanche acrylique.</p> <p>Peinture acrylique satinée.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p>
<p><u>2.9. Equipement intérieurs</u></p> <p>2.9.1. Equipements ménagers :</p> <p>2.9.1.1. Bloc évier, robinetterie.</p> <p>2.9.1.2. Appareils et mobilier.</p> <p>2.9.1.3. Evacuation des déchets.</p> <p>2.9.1.4. Armoire sèche-linge.</p> <p>2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie :</p> <p>2.9.2.1. Distribution d'eau froide.</p> <p>2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage.</p> <p>2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude individuelle.</p> <p>2.9.2.4. Evacuations.</p> <p>2.9.2.5. Distribution du gaz.</p> <p>2.9.2.6. Branchements en attente.</p> <p>2.9.2.7. Appareils sanitaires.</p> <p>2.9.2.8. Robinetterie.</p> <p>2.9.2.9. Accessoires divers.</p>	<p>Evier inox 1 bac avec égouttoir du T2 au T3</p> <p>Robinetterie mitigeur.</p> <p>Meubles sous évier, plan hydrofuge de couleur DU T2 au T3.</p> <p>Meubles hauts avec étagères et niche pour four micro-ondes du T2 au T3.</p> <p>Electroménager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - T2 : réfrigérateur table-top, plaque de cuisson vitrocéramique encastrée 2 feux, hotte aspirante intégrée, machine à laver le linge dans la salle de bains. T3 : réfrigérateur/congélateur, plaque de cuisson vitrocéramique encastrée 3 feux, hotte aspirante intégrée, machine à laver le linge dans la salle de bains <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Tube cuivre ou polyéthylène encastré entre colonnes techniques et logement pour distribution des appareils sanitaires. Colonne montante conforme aux prescriptions du concessionnaire.</p> <p>Comptage individuel géré par le syndic de copropriété ou le concessionnaire.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Eau chaude sanitaire produite par la chaudière gaz individuelle.</p> <p>Distribution par tube cuivre ou polyéthylène</p> <p>Canalisations PVC.</p> <p>Tube cuivre ou polyéthylène</p> <p>2 attentes machines à laver</p> <p>Baignoire en acier émaillé de couleur blanche.</p> <p>Receveur de douche surélevé dans les salles d'eau selon plan.</p> <p>Cuvette de WC en grès émaillé de couleur blanche avec réservoir double capacité pour les T2 et T3</p> <p>WC suspendu avec cuvette en grès émaillé de couleur blanche réservoir double capacité pour les T4.</p> <p>Plan vasque intégrée posé sur meuble avec miroir et éclairage intégré.</p> <p>Robinetterie mitigeur pour tous les appareils.</p> <p>Barre de douche et douchette sur flexible.</p>

<p>2.9.3. Equipements électriques : 2.9.3.1. Type d'installation. 2.9.3.2. Puissance à desservir. 2.9.3.3. Equipement de chaque pièce. 2.9.3.4. Sonnerie de porte palière.</p> <p>2.9.4. Chauffage, cheminées, ventilations : 2.9.4.1. Type d'installation.</p> <p>2.9.4.2. Températures garanties dans les diverses pièces par la température minima extérieure de ... 2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur.</p> <p>2.9.4.4. Conduits de fumée.</p> <p>2.9.4.5. Conduits et prises de ventilation. 2.9.4.6. Conduits et prises d'air frais.</p> <p>2.9.5. Equipement intérieur des placards et pièces de rangement : 2.9.5.1. Placards.</p> <p>2.9.5.2. Pièces de rangement.</p> <p>2.9.6. Equipements de télécommunications : 2.9.6.1. Radio / T.V.</p> <p>2.9.6.2. Téléphone. 2.9.6.3. Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble.</p> <p>2.9.7. Autres équipements.</p> <p><u>2.10. Locaux commerciaux</u></p>	<p>Encastrée. Selon calculs Equipement des pièces conforme à la norme C 15-100. Prise de courant étanche sur les terrasses et balcons. Sans objet.</p> <p>Chauffage individuel par chaudière individuelle gaz à condensation et radiateurs basse température à eau chaude certifiés, thermostat d'ambiance connecté (sous réserve d'abonnement internet). Ventilation mécanique. Selon étude thermique et réglementation.</p> <p>Chauffage par radiateurs à eau chaude et sèche-serviettes dans les salles de bains. Ventouse ou conduit 3CE pour chaudière gaz avec évacuation en façade ou en toiture. Ventilation mécanique contrôlée hygroréglable Prise d'air frais par grille de ventilation dans menuiseries et/ou maçonnerie.</p> <p>Equipés d'étagères 1/3 et de tringle penderie 2/3, équipements en fonction de la dimension.</p> <p>Sans objet.</p> <p>2 prises de télévision TV/FM/SAT : chaines TNT (démodulateur à la charge de l'occupant). Résidence équipée d'une station de réception et de traitement TV permettant d'accéder au bouquet satellite numérique en souscrivant un abonnement (canal + / Satellite).</p> <p>1 prise RJ45 dans le séjour et 1 prise dans chaque chambre. Visiophone ou système sans fil type « Intratone » ou similaire (soumis à abonnement à la charge de la copropriété) dans chaque logement déverrouillant l'accès selon provenance de l'appel visiteur, ouverture possible par badge de proximité.</p> <p>Détecteur autonome de fumée dans chaque logement. Alarme individuelle à détecteur de mouvements dans chaque logement. Box domotique intégrée au tableau électrique permettant de contrôler, via le smartphone ou la tablette de l'occupant, la température d'ambiance du logement, l'alarme, les volets roulants électriques à partir du T4 (sous réserve des abonnements internet et téléphonie à la charge de l'occupant).</p> <p>Sans objet.</p>
--	--

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1. Caves, celliers, greniers

- 3.1.1. Murs et cloisons.
- 3.1.2. Plafonds.
- 3.1.3. Sols.
- 3.1.4. Portes d'accès.
- 3.1.5. Ventilation naturelle.
- 3.1.6. Equipement électrique.

Sans objet.
Sans objet.
Sans objet.
Sans objet.
Sans objet.
Sans objet.
Sans objet.

3.2. Box et parkings couverts (suivant plans)

- 3.2.1. Murs ou cloisons.

Béton banché, parpaings ou paroi de pieux sécants.

<p>3.2.2. Plafonds.</p> <p>3.2.3. Sols.</p> <p>3.2.4. Portes d'accès.</p> <p>3.2.5. Ventilation naturelle.</p> <p>3.2.6. Equipement électrique.</p> <p>3.3. Parkings extérieurs</p> <p>3.3.1. Sol.</p> <p>3.3.2. Délimitation du sol.</p> <p>3.3.3. Système de repérage.</p> <p>3.3.4. Système condamnant l'accès.</p>	<p>Plancher béton armé et isolation thermique projetée ou collée selon étude thermique et localisation.</p> <p>Dallage en béton brut surfacé. Des évènements de décompression dans le dallage permettront à l'eau de la nappe phréatique de remonter dans le sous-sol en cas de Hautes Eaux.</p> <p>Portes métalliques ou bois sur huisserie métallique.</p> <p>Par grilles hautes et basses selon réglementation en vigueur.</p> <p>Conforme à la NF C 15-100.</p> <p>Fourreaux en attente pour équipement ultérieur de recharge de voiture électrique conformément aux normes en vigueur.</p> <p>Enrobé ou dalles engazonnées.</p> <p>Par peinture ou bordures béton selon plan.</p> <p>Bandes peintes et numérotation au sol.</p> <p>Portail coulissant ou battant à l'entrée du sous-sol semi-enterré, ouverture par télécommande.</p>
--	--

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. Hall d'entrée de l'immeuble

- 4.1.1. Sols.**
- 4.1.2. Parois.**
- 4.1.3. Plafonds.**
- 4.1.4. Éléments de décoration.**
- 4.1.5. Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble.**
- 4.1.6. Boîte aux lettres et à paquets.**
- 4.1.7. Tableau d'affichage.**
- 4.1.8. Chauffage.**
- 4.1.9. Equipement électrique.**

Carrelage et paillason.

Habillage bois ou panneaux décoratifs collés ou maçonnerie enduite ou miroir selon choix architecte.

Faux plafond décoratif.

Selon choix de l'architecte.

Portes en menuiserie aluminium avec ventouse électromagnétique sur une des portes du sas, déverrouillage par visiophone ou badge de proximité.

Blocs de boîtes à lettres groupées. Installation conforme aux préconisations de La Poste.

Dans le hall ou circulation du rez-de-chaussée.

Sans objet.

Points lumineux conformes à la réglementation en vigueur, commandés par détecteurs de présence ou bouton poussoir.

4.2. Circulations du rez-de-chaussée, couloirs et halls d'étage

- 4.2.1. Sols.**
- 4.2.2. Murs.**
- 4.2.3. Plafonds.**
- 4.2.4. Éléments de décoration.**
- 4.2.5. Chauffage.**
- 4.2.6. Portes.**
- 4.2.7. Equipement électrique.**

Carrelage grés cérame au RDC des bâtiments A et B et au R+1 du bâtiment A, revêtement moquette avec plinthes bois dans les étages supérieurs.

Revêtement mural décoratif ou peinture lisse.

Peinture lisse ou faux plafond acoustique.

Sans objet.

Sans objet.

Sans objet.

Eclairage conforme à la réglementation, commandé par détecteurs de présence ou bouton poussoir.

4.3. Circulations du sous-sol

- 4.3.1. Sols.**
- 4.3.2. Murs.**
- 4.3.3. Plafonds.**
- 4.3.4. Portes d'accès.**
- 4.3.5. Rampes d'accès pour véhicules.**
- 4.3.6. Equipement électrique.**

Idem 3.2.

Idem 3.2.

Idem 3.2.

Portail basculant ou coulissant à l'entrée du sous-sol, ouverture par télécommande.

Idem 3.2.

Idem 3.2.

4.4. Cages d'escaliers

- 4.4.1 Sols des paliers**

Revêtement PVC avec plinthes bois pour les escaliers intérieurs.

<p>4.4.2 Murs 4.4.3 Plafonds 4.4.4 Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse. 4.4.5 Chauffage, ventilation. 4.4.6 Eclairage</p> <p>4.5. Locaux communs</p> <p>4.5.1. Garages à bicyclettes, voitures d'enfants. 4.5.2. Buanderie collective. 4.5.3. Séchoir collectif. 4.5.4. Locaux de rangement et d'entretien. 4.5.5. Locaux sanitaires.</p> <p>4.6. Locaux sociaux</p> <p>4.6.1. Salle de bricolage. 4.6.2. Salle de jeux et de réunion.</p> <p>4.7. Locaux techniques</p> <p>4.7.1. Local de réception des ordures ménagères. 4.7.2. Chaufferie. 4.7.3. Sous-station de chauffage. 4.7.4. Local des surpresseurs. 4.7.5. Local transformateur E.D.F. 4.7.6. Local machinerie d'ascenseur. 4.7.7. Local ventilation mécanique.</p> <p>4.8. Conciergerie</p> <p>4.8.1. Composition du local. 4.8.2. Equipements divers.</p>	<p>Gouttelette projetée ou peinture lisse. Gouttelette projetée ou peinture lisse. Idem 4.4.1.</p> <p>Sans objet. Eclairage conforme à la réglementation, commandé par détecteurs de présence.</p> <p>Aire de stationnement vélo ou local vélo au sous-sol semi-enterré. Sans objet. Sans objet. Sans objet Sans objet.</p> <p>Sans objet. Sans objet.</p> <p>Local OM au RDC du bâtiment A. Sans objet Sans objet. Sans objet. Selon préconisations de ENEDIS. Sans objet. Sans objet.</p> <p>Sans objet. Sans objet.</p>
---	---

5. EQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

<p>5.1. Ascenseurs et monte-charges</p> <p>5.2. Chauffage, eau chaude</p> <p>5.2.1. Equipement thermique de chauffage : 5.2.1.1. Production de chaleur. 5.2.1.2. Régulation automatique. 5.2.1.3. Pompes et brûleurs. 5.2.1.4. Accessoires divers. 5.2.1.5. Colonnes montantes.</p> <p>5.2.2. Service d'eau chaude : 5.2.2.1. Production d'eau chaude. 5.2.2.2. Réservoirs. 5.2.2.3. Pompes et brûleurs. 5.2.2.4. Comptage général. 5.2.2.5. Colonnes montantes.</p> <p>5.3. Télécommunications</p> <p>5.3.1. Téléphone.</p>	<p>Ascenseur desservant tous les niveaux, conforme aux prescriptions de la certification NF HABITAT. Appel depuis le niveau 0 conditionné par badge de proximité.</p> <p>Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet.</p> <p>Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet.</p> <p>Installations en attente de raccordement par le service concessionnaire. Si la résidence se situe dans une zone desservie en fibre optique, installation depuis le point de raccordement jusqu'au tableau des logements, selon préconisation du concessionnaire. Si la résidence n'est pas située dans une zone desservie en fibre</p>
--	--

<p>5.3.2. Antennes T.V. et radio.</p> <p><u>5.4. Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères</u></p> <p><u>5.5. Ventilation mécanique des locaux</u></p> <p><u>5.6. Alimentation en eau</u></p> <p>5.6.1. Comptages généraux.</p> <p>5.6.2. Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau.</p> <p>5.6.3. Colonnes montantes.</p> <p>5.6.4. Branchements particuliers.</p> <p><u>5.7. Alimentation en gaz</u></p> <p>5.7.1. Colonnes montantes.</p> <p>5.7.2. Branchement et comptages particuliers.</p> <p>5.7.3. Comptages des services généraux.</p> <p><u>5.8. Alimentation en électricité</u></p> <p>5.8.1. Comptages des services généraux.</p> <p>5.8.2. Colonnes montantes.</p> <p>5.8.3. Branchement et comptages particuliers.</p>	<p>optique, pré-équipement fibre optique depuis le point de raccordement jusqu'au tableau des logements et raccordement au réseau cuivre depuis le domaine public jusqu'au tableau des logements.</p> <p>Installation collective : antenne de réception TNT et parabolique</p> <p>Collecte collective dans le local OM.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Dans niche prévue à cet effet, conformément aux prescriptions du concessionnaire</p> <p>Sans objet.</p> <p>Distribution cuivre ou PER dans les gaines</p> <p>Dans gaines palières sur colonnes montantes, compteurs individuels posés et gérés par le syndic de copropriété.</p> <p>Dans gaine palière.</p> <p>Branchement individuel en partie commune. Compteurs dans gaine palière.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Dans gaine palière.</p> <p>Dans gaine palière.</p> <p>Compteurs et disjoncteurs dans les logements. Relevés par télémétrie.</p>
--	--

6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS

<p><u>6.1. Voirie et parkings</u></p> <p>6.1.1. Voirie d'accès.</p> <p>6.1.2. Trottoirs.</p> <p>6.1.3. Parkings visiteurs.</p> <p><u>6.2. Circulation des piétons</u></p> <p>6.2.1. Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours.</p> <p><u>6.3. Espaces verts</u></p> <p>6.3.1. Aires de repos.</p> <p>6.3.2. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs.</p> <p>6.3.3. Engazonnement.</p> <p>6.3.4. Arrosage.</p> <p>6.3.5. Bassins décoratifs.</p> <p>6.3.6. Chemins de promenade.</p> <p><u>6.4. Aires de jeux et équipements sportifs</u></p> <p>6.4.1. Sol.</p> <p>6.4.2. Equipements.</p> <p><u>6.5. Eclairage extérieur</u></p> <p>6.5.1. Signalisation de l'entrée de l'immeuble.</p>	<p>Enrobé, bordures béton.</p> <p>Béton ou béton désactivé ou enrobé.</p> <p>Enrobé.</p> <p>Cheminements piétonniers en béton balayé ou désactivé ou tout autre revêtement demandé dans le cadre du permis de construire.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Selon choix paysagiste</p> <p>Sur espaces verts communs.</p> <p>Arrosage automatique des arbres et haies.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Idem 6.2.1.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Par candélabres ou bornes basses.</p>
---	--

<p>6.5.2. Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres.</p>	<p>Idem 6.5.1.</p>
<p><u>6.6. Clôtures</u></p>	
<p>6.6.1. Sur rue. 6.6.2. Avec les propriétés voisines.</p>	<p>Grille en serrurerie conformément au permis de construire. Clôture en maille rigide ou mur maçonné ou simple torsion. Portillons permettant la libre circulation pour l'entretien.</p>
<p><u>6.7. Réseaux divers</u></p>	
<p>6.7.1. Eau 6.7.2. Gaz. 6.7.3. Electricité (<i>poste de transformation extérieur</i>). 6.7.4. Postes d'incendie, extincteurs. 6.7.5. Egouts. 6.7.6. Epuration des eaux. 6.7.7. Télécommunications. 6.7.8. Drainage du terrain. 6.7.9. Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux.</p>	<p>Canalisation P.E.H.D ou PVC en sous-sol ou en VRD. Canalisation P.E.H.D ou PVC en sous-sol. Canalisation électrique sous fourreaux depuis le poste de transfo ENEDIS en sous-sol ou en VRD. Suivant réglementation. Canalisation PVC ou ciment. Pompe de relevage pour rejet au réseau public (en sous-sol ou en VRD). Sans objet. Sous fourreaux Selon préconisations étude de sol. Gestion des eaux de pluie selon dimensionnement du bureau d'étude et préconisation de la collectivité locale.</p>
<p><u>6.8 Divers</u></p>	
	<p>Le parking au sous-sol semi-enterré est équipé d'un système de vidéosurveillance permettant à la copropriété de visualiser les allées et venues dans le parking en cas d'évènement particulier et sur demande des copropriétaires. Pompes de relevage au sous-sol permettant d'évacuer les eaux d'exhaure (remontée de nappe phréatique éventuelle) et de ruissellement du sous-sol. Ouvrages de rétention des EP. Portail d'accès au sous-sol semi-enterré commandé par télécommande.</p>